

L'École de la République



Il y a un lien organique historique, fondateur et institutionnel entre **l'École et la République**.

Pour nous D DEN l'École publique projet collectif se doit d'instruire et éduquer le futur Citoyen, Citoyen libre et autonome pour s'intégrer dans la vie sociale. C'est le fondement même de la démocratie. « **Il n'y a pas de démocratie sans démopédie** » énonçait Pierre Joseph Proudhon. **Démopédie** signifie : il n'y a pas de démocratie sans éducation du peuple, sans formation.

D'autres conçoivent l'école comme une fonction individuelle économique libérale pour former un travailleur afin d'assurer les besoins immédiats de l'entreprise. C'est ainsi qu'ils revendiquent « **la liberté de l'enseignement** ». Liberté d'entreprise appliquée à l'enseignement. L'alibi

du libre choix des familles a fait flores auprès de l'opinion depuis 1984 pour imposer à l'École un problématique rapport marchand et un tri social. Cette **approche individualiste** ruine l'organisation collective commune de l'institution scolaire publique.

S'oppose à cette **liberté de l'enseignement, l'enseignement de la liberté**.

Il faut aujourd'hui, dans notre société divisée et éclatée reconstruire le lien consubstantiel entre l'École et la République. Nelson Mandela proclamait : « **L'Éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde**. ». Nous D DEN, nous réaffirmons : **L'École est l'arme la plus puissante pour réparer la République**. « **C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de la toute-puissance de l'éducation** » proclamait Montesquieu.

Oui, l'enjeu républicain de l'École, c'est la République et réciproquement. L'enseignement public laïque ouvert à toutes et tous, et ainsi le but et le moyen de la République. Le but car il permet à chacun et chacune de se construire Citoyen. Mais aussi le moyen, car seuls les Citoyens peuvent faire vivre la République dans la **convivance**. La **convivance** c'est la capacité des Citoyens à cohabiter harmonieusement dans la Nation

La République doit aujourd'hui réaffirmer par son service public d'éducation, la double nécessité d'édifier peu à peu et tout à la fois, de respecter la liberté de conscience, des élèves qui lui sont confiées, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et tous.

Pour nous D DEN, l'École est notre priorité parce qu'elle est le lieu où se forge l'avenir de la République.

L'alinéa 13 du préambule de la Constitution a pour objet **de garantir les droits** au seul service public d'éducation. Il est de fait absurde et incompréhensible de revendiquer « **la liberté de choisir l'école publique** » comme certaines organisations le prônent aujourd'hui. Confondre liberté et droite créance, n'est-ce pas là imposer le mode d'organisation du privé à l'enseignement public. Seul enseignement à disposer d'un droit constitutionnel que ces organisations enferment scandaleusement dans la liberté d'enseignement. L'enseignement public relève du DROIT. **Il y a plusieurs écoles dans la République mais il n'y a qu'une École de la République.**

Les missions dévolues à l'École publique laïque, l'éducation à la citoyenneté, l'éveil au sens critique, à la lucidité et à la responsabilité de soi constituent, pour nous D DEN, les valeurs cardinales de l'acte éducatif dans la transmission des idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité de la République.

Eddy Khaldi
15 décembre 2024



Sommaire :

- Édito : L'École de la République (Page 1)
- Urgence Mayotte - Lien de téléchargement du « Délégué » de Décembre 2024 (Page 2)
- Anniversaire de la loi de 1905 :
- Qui forme les enseignants en éducation prioritaire ? L'OZP lance l'enquête. (Page 3)
- Un centre de ressources pour la rénovation du patrimoine scolaire ouvrira ses portes en 2025 (Page 3-4)
- Détérioration du climat dans les établissements scolaires (Page 5)
- Écoles et collèges ne voient encore le bien-être des élèves que sous un angle négatif (Page 6)
- Restauration scolaire, les recommandations du Haut Conseil de la famille (Page 7)
- Le défi du vieillissement de la population enseignante (Page 8)
- Santé mentale des enfants de 3-6 ans : 8 % connaissent un trouble « probable » (Page 9)

URGENCE MAYOTTE

117226 élèves : c'est le nombre total d'écoliers, collégiens et lycéens dans l'académie de Mayotte où le cyclone Chido s'est abattu le 14 décembre dernier, ravageant tout sur son passage.

Dans ce département, le plus pauvre de France, un tiers de l'habitat est informel, souvent constitué de cases insalubres dont le toit se résume la plupart du temps à une plaque de tôle ondulée.

Les conséquences ont été dévastatrices et dramatiques pour les plus fragiles dont les écoliers. Le système de soins à Mayotte est aussi gravement impacté: l'hôpital a été très endommagé et de nombreux centres médicaux sont également inopérants.

À l'heure où nous écrivons ces lignes la Fédération, à tenté de prendre contact, sans succès, avec la toute nouvelle Union Départementale des DDEN de Mayotte, pour lui apporter son soutien, collecter et relayer les informations indispensables à la mise en place de tous les dispositifs solidaires existants ou à créer. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Joyeuses Fêtes

Au seuil de l'année 2025, l'École publique laïque reste toujours et encore l'institution la plus puissante pour réparer la République.

Pour nous DDEN, l'École laïque est notre priorité parce qu'elle est le lieu où se forge l'avenir de la Nation

Belle et heureuse année pour les élèves, les familles, les personnels d'éducation et les responsables institutionnels.



Revue de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

n° 281 - déc. 2024

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

À télécharger ici

Qui forme les enseignants en éducation prioritaire ? L'OZP lance l'enquête

Observatoire des Zones Prioritaires

OZP

le Quotidien des ZEP

L'OZP (l'**Observatoire de l'éducation prioritaire**) organise, le 18 janvier dans la matinée, un séminaire consacré à la formation et donc aux formateurs des enseignants des écoles et établissements REP et REP+, il a prévu une intervention universitaire sur la formation continue des enseignants, mais lance un appel aux formatrices et formateurs "pour recueillir des informations sur l'état actuel des pratiques".

Il s'agit de savoir qui ils sont, quelles sont leurs missions, sur quel degré d'enseignement, quels sont les thèmes de formation qu'ils mettent en œuvre, dans quelles conditions ils peuvent mener ces formations, à l'initiative de qui. Il leur est aussi proposé de dire quelles sont leurs idées pour améliorer la situation de la formation des personnels en éducation prioritaire.

Ils sont invités à répondre à quelques questions avant les vacances de Noël, l'exploitation des résultats de cette enquête donnera lieu à compte rendu et commentaire lors du séminaire.

L'OZP rappelle à cette occasion qu'elle est, depuis 1990, "la seule association dont les travaux indépendants (séminaires, réunions publiques, animation du site national, enquêtes,...) permettent aux acteurs de l'éducation prioritaire de disposer d'informations sur les projets menés dans les réseaux, de réflexions et d'échanges sur les fonctions souvent nouvelles créées en éducation prioritaire. Elle constitue un espace de débats sur la politique menée mais également de débats pédagogiques, d'informations sur la recherche, d'alertes relatives à l'éducation prioritaire..." Le site : <https://www.ozp.fr/>

Un centre de ressources pour la rénovation du patrimoine scolaire ouvrira ses portes en 2025



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Pour faire face au changement climatique, la rénovation énergétique des bâtiments est un levier d'action majeur. Frédéric **Rosenstein**, qui travaille au secteur bâtiment de L'ADEME (**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**), dresse un état des lieux de la situation du parc scolaire en France et des moyens d'actions pour les collectivités territoriales, en charge des bâtiments éducatifs.

Le parc des bâtiments d'enseignement, qui regroupe les écoles, les collèges, les lycées et les universités, représente en termes de surface environ de 200 millions m². Sachant que le parc tertiaire est d'un peu plus d'un milliard de m², il représente donc entre 15 et 20 % du parc tertiaire total, ce qui en fait le deuxième parc après les bureaux. Pour les collectivités territoriales, ce parc équivaut à la moitié de leur parc de bâtiments. Il

représente donc pour elles un enjeu important en termes de gestion et de factures énergétiques.

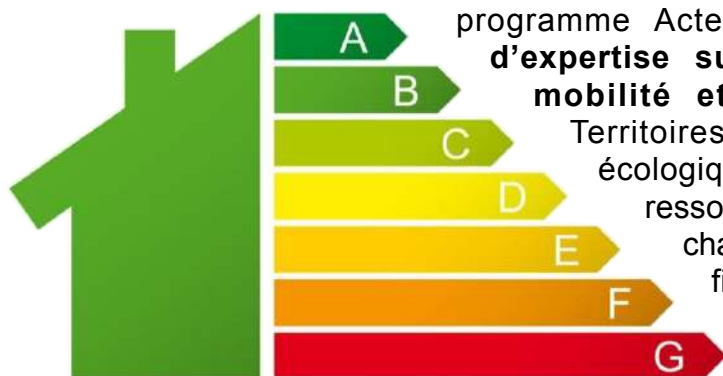
Ce parc est soumis à des contraintes énergétiques. La loi Elan de 2018 oblige à réaliser des économies d'énergie pour tous les bâtiments et les surfaces tertiaires supérieures à 1 000 m². Il y a différentes échéances. Pour 2030, il faut réaliser 40 % d'économies d'énergie par rapport à une consommation de référence, qui peut remonter jusqu'à l'année 2010. Pour 2040, c'est moins 50 %, et pour 2050, moins 60 %. Ce sont des objectifs ambitieux. Les collèges et les lycées sont concernés par cette obligation, ainsi qu'une grande partie des écoles. Les collectivités ont donc des investissements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Des déclarations doivent être faites. Celles-ci se font sur **OPERAT**, une plateforme développée et gérée par l'ADEME, et concernent les surfaces des bâtiments, les consommations de référence et les consommations réelles annuelles.

Quelles aides à la rénovation peuvent mobiliser les collectivités locales ? Plan de rénovation et programmes divers ont été annoncés, il faut voir comment ils seront mis en œuvre.

Il faut aussi se doter de moyens humains. L'ADEME finance des conseillers en énergie partagés pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le programme ACTEE (**Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique**) aussi propose des services d'accompagnement et finance des économes de flux.

D'autres outils sont prévus pour accompagner à la rénovation. Au premier trimestre 2025, un centre de ressources pour la rénovation du patrimoine scolaire sera normalement mis en place. Ce centre de ressources regroupera L'ADEME, le



programme Actee, le Cerema (**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement**), la Banque des Territoires et les ministères de la transition écologique et de l'éducation. Ce centre de ressources rassemblera les ressources de chacun, des partenaires, des guides, des fiches retour d'expérience de rénovation de bâtiments scolaires et les interventions d' "économes de flux". Ce

<p>Directeur de la publication : Eddy KHALDI</p> <p>Rédactrice en chef : Martine DELDEM</p> <p>Mise en page rédactionnelle : Pierre MIMRAN</p>	<p>124 Rue La Fayette 75010 Paris</p> <p style="text-align: right;">01 47 70 09 59 federation@dden-fed.org</p>
	<p>FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p><small>Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'enseignement public Association nationale des enseignants et d'éducation nationale - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale</small></p>

Détérioration du climat dans les établissements scolaires

centre, qui sera une plateforme sur Internet, aura pour mission d'accompagner et de transmettre des informations, il ne jouera pas de rôle décisionnaire ou de prescripteur.

L'autonome de solidarité laïque (ASL) a publié le 30 novembre son baromètre annuel sur le climat scolaire et la relation dans les établissements. Pour cette édition 2024, l'ASL reprend les données de l'année scolaire 2023-2024 "issues des dossiers ouverts dans le cadre de l'accompagnement de ses adhérents" ("qui sont plus de 470 000 en 2023, soit la moitié des personnels d'éducation").

Le baromètre montre "une détérioration notable du climat dans les établissements, avec une hausse des agressions, menaces et diffamations à l'encontre des professionnels de l'éducation". Cette détérioration est reflétée par une hausse des demandes de protection et de renseignement juridique.

Face aux risques, les directeurs d'école et chefs d'établissement sont particulièrement exposés. "Les directeurs d'école sollicitent deux fois plus l'ASL au regard de leur nombre (près de 20% des demandes alors qu'ils ne représentent que 4,7% des adhérents) que les chefs d'établissement (2,7% des demandes, 1,3% des adhérents), qui eux-mêmes sont à l'origine de deux fois plus de sollicitations que les enseignants."

Le baromètre montre une augmentation de professionnels de l'éducation exposés aux litiges. Les dossiers de renseignements juridiques personnalisés (RJP) et de protection juridique professionnelle (PJP), dont les cas les plus graves conduisent à une judiciarisation, ont connu une hausse de plus de 7 % par rapport à l'année passée.

Les motifs des dossiers de RJP sont en premier lieu les situations de conflits (22,4 %), puis les diffamations (13,27 %) et les agressions verbales (11,83 %). La hausse globale s'explique notamment par la hausse de dossier ouverts pour certains motifs : ceux ouverts dans le cadre de diffamation (+1,03 point), d'agressions verbales (+1,58 point) et d'agression physique (+0,87 point).

S'agissant des PJP, il concerne en majorité une agression ou un sentiment d'agression

(73,8 % des dossiers). La plus forte augmentation concerne les dossiers en diffamation (+9,93 points). "Dans près de la moitié des cas (48 %), ce sont les représentants légaux ou un proche de la famille des élèves qui sont impliqués dans ces litiges."

Dans un contexte de situation tendue au sein des établissements, "le taux d'octroi de la protection fonctionnelle a subi une baisse marquée en 2023-2024". Pour les dossiers RJP, il est de 17 %, "ce qui témoigne du fait que dans les cas sans judiciarisation (plaintes ou autres), l'administration aurait tendance à ne pas accorder la même attention aux demandes de protection fonctionnelle de ses agents", pointe le baromètre.

Concernant les dossiers PJP, le taux d'octroi est "en baisse relative", il a été de 27 % contre un tiers l'année passée.

Quant aux plaintes déposées, leur nombre est en forte hausse, avec 509 plaintes, ce qui représente une hausse de 27,25 %. "Les plaintes pour menaces de mort et diffamation constituent la très grande majorité des traitements."

Face à ce constat, l'ASL "demande que tous les agents en mission de service public bénéficient des mêmes règles de respect et d'accès à la protection fonctionnelle complète". Elle rappelle la nécessité pour tous les professionnels de disposer d'une "culture juridique minimale". L'autonome de solidarité fait part de ces inquiétudes dans un contexte de baisse du budget affecté aux formations, alors même que "la convention entre le ministère et L'ASL n'est déjà pas pleinement mise en œuvre".

Par ailleurs, étant donné que "les familles sont majoritairement à l'origine des situations de conflit, surtout dans le 1er degré", il est urgent selon l'ASL de mettre en place des mesures de prévention "pour sensibiliser ces parties prenantes que sont les parents d'élèves ».

Consulter le baromètre : https://www.autonome-solidarite.fr/media/2024/11/ASL_Barometre_2023_A4_light.pdf



Écoles et collèges ne voient encore le bien-être des élèves que sous un angle négatif

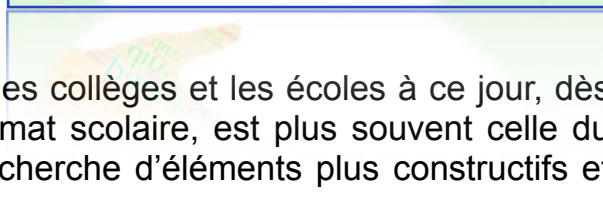


L'attention au bien-être des élèves est bien installée" dans les écoles et les collèges. Mais dans ce domaine, il n'existe pas d'indicateurs qui pourraient leur permettre de se situer par rapport à d'autres, "par exemple en matière de harcèlement, de niveau de violence, d'absentéisme, de qualité du sentiment d'appartenance ou encore de plaisir d'apprendre", constate le CEE. Le **"Conseil d'évaluation de l'école"** ajoute

que "l'approche généralement retenue par les collèges et les écoles à ce jour, dès qu'il s'agit de mesurer le bien-être et le climat scolaire, est plus souvent celle du recensement des victimations que de la recherche d'éléments plus constructifs et positifs".

L' "analyse des rapports d'évaluation" des écoles et collèges que le CEE vient de publier, en la plaçant sous le prisme du bien-être, montre qu'il s'agit d' "une notion encore à construire". Il précise : "le travail mené par les équipes lors de l'évaluation porte le plus souvent sur les liens de l'école avec les familles, sur les espaces et l'environnement, les instances d'élèves élus ou la lutte contre le harcèlement. À l'inverse, les notions de sentiment d'appartenance, de collaboration avec les adultes ou entre élèves et d'engagement (...) sont encore peu mobilisées. Le lien avec les apprentissages, en particulier avec le plaisir d'apprendre, le sentiment d'efficacité personnelle ou l'estime de soi, est également peu pris en compte (...)." Il existe pourtant une "forte relation entre l'engagement et le sentiment d'appartenance avec les apprentissages".

Le CEE conclut : Il est "indispensable de mettre à disposition des écoles et des établissements des indicateurs et outils leur permettant de mieux mesurer et situer les résultats ou les effets des projets conduits, non seulement à partir d'une approche de victimation comme c'est actuellement le cas, mais plus encore dans les dimensions positives et constructives du bien-être des élèves ».



Enquête sur l'inclusivité dans l'école publique

Partie 1 : enquête DDEN

[Vous pouvez accéder à l'enquête en cliquant sur le bandeau.](#)

Restauration scolaire, les recommandations du Haut Conseil de la famille

En publiant un rapport sur la restauration scolaire, le **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)** a voulu combler des "lacunes" d'informations concernant "la fréquentation des cantines scolaires, le coût des repas ou le prix payé par les familles". Ce rapport est aussi l'occasion de formuler des recommandations pour améliorer les dispositifs existants "afin de garantir le droit effectif à la restauration scolaire à tous les enfants et réduire les disparités territoriales en matière de fréquentation".

La restauration scolaire représente un "enjeu majeur de politique publique", selon le Conseil, d'autant qu'elle est associée à d'autres enjeux, tels que l'enjeu d'"accès à une alimentation équilibrée" en participant à la lutte contre la malnutrition des enfants défavorisés, l'"enjeu éducatif en matière d'alimentation et donc de prévention de risques liés à l'alimentation dans une perspective de santé publique", et aussi, bien qu'il ne soit pas traité directement dans le rapport, à l'enjeu environnemental, car "la restauration scolaire constitue un levier important de la transition écologique".

En France, huit écoliers sur dix, trois collégiens sur quatre et encore deux lycéens sur trois fréquentent la restauration scolaire. Au total, plus d'un milliard de repas sont servis chaque année aux élèves du 1er et 2nd degré, pour un coût annuel de 12 milliards d'euros "réparti à part égale entre les collectivités locales et les familles".

"Les disparités territoriales et sociales en matière de fréquentation de la cantine et de reste à charge pour les familles sont importantes" pointe le rapport. S'agissant du coût du repas, qui comprend "les coûts des denrées alimentaires, les coûts de personnel (cuisine, service, animation), les coûts de fonctionnement et les coûts d'investissement", il est en moyenne "évalué à 8 € ou 8,5 €". Les collectivités territoriales (communes pour l'école primaire, départements pour les collèges et régions pour les lycées), peuvent demander une participation aux familles.

Or, "la fréquentation de la restauration scolaire est en partie déterminée par le coût que celle-ci représente pour les familles", souligne le rapport. Face à la diversité des modes de tarification, le Conseil préconise de lancer une réflexion nationale et d'interroger notamment le dispositif de cantine gratuite (mise en place à ce jour dans moins de 1% des communes, dont la ville de Saint-Denis). À noter que le HCFEA évalue à 7 ou 9 milliards d'euros le coût pour les finances publiques du passage à la gratuité. Il estime que "se dégage à minima une convergence en faveur de tarifs suffisamment faibles pour permettre à toutes les familles d'inscrire leur enfants à la cantine et d'éviter qu'elles y renoncent du fait d'un reste à charge trop élevé".

Le rapport recommande également de pérenniser, d'étendre ou d'améliorer les dispositions nationales de soutien aux collectivités qui existent déjà. En premier lieu, le dispositif "cantine à 1 €" dans les écoles et dans les collèges. Une autre orientation déjà engagée et à poursuivre concerne le "PARS" dans les Outre-mer (prestation d'aide à la restauration scolaire, une aide .0de la CAF versée aux communes pour le 1er et aux gestionnaires d'établissements pour le 2nd degré). Dans les territoires ultramarins, le Conseil "souhaite attirer l'attention sur le fait qu'à Mayotte et en Guyane, les enjeux associés à la cantine scolaire relèvent de la bienveillance des enfants et des adolescent.es qui pour une part importante ne mangent pas à leur faim et subissent des conditions de vie particulièrement dégradées (et) recommande que la gratuité de la cantine soit expérimentée dans ces territoires". Dernier dispositif à améliorer : les aides de la Caf au titre de l'animation de la pause méridienne.

Le rapport pointe aussi des obstacles non financiers face auxquels le Conseil envisage des leviers d'action. Ces obstacles concernent l'absence de restauration scolaire dans certaines écoles, les refus d'inscription, la pratique discriminante de tarifs "non-résidents" prohibitifs, les difficultés pour les enfants en situation de handicap, face aux alimentations particulières et celles dues à la qualité des repas et aux conditions dans lesquelles ils sont pris.



Le défi du vieillissement de la population enseignante

"La pyramide des âges de l'Éducation nationale est particulièrement vieillissante et elle continue de se dégrader à l'horizon des vingt prochaines années." Dans une publication parue le 26 novembre sur "l'allongement de la vie professionnelle des agents dans une fonction publique vieillissante", **la Cour des comptes** alerte sur le vieillissement des agents de la fonction publique, au premier rang desquels se trouve le corps enseignant.

Les enseignants, parmi les premiers concernés par le phénomène de vieillissement

Dans l'Éducation nationale, la part des agents de plus de 60 ans passerait de 6% aujourd'hui à 16% en 2035, un chiffre plus élevé que pour l'ensemble de la FPE. Plusieurs raisons expliquent cette évolution : les réformes des retraites, les restrictions d'accès aux dispositifs de départ anticipé, la réduction des recrutements dans les années 2000/2010, creusant le bas de la pyramide des âges.

Ce phénomène de vieillissement est d'autant plus préoccupant pour l'Éducation nationale qu'il s'inscrit dans un contexte de manque d'attractivité du métier, comme l'a montré le rapport de France stratégie publié le 9 décembre.

Un degré de préparation "insuffisant"

Contrairement aux idées reçues, le recours aux agents contractuels, dont la part s'accroît dans la fonction publique ces dernières années, ne joue pas un rôle déterminant dans le rajeunissement. Même si cette population demeure plus jeune que celle des fonctionnaires, leurs recrutements connaissent aussi "une propension au vieillissement". La première raison de cette évolution est le recrutement d'accompagnants des élèves en situation de handicap. Les AESH, plus âgés, "contribuent pour les deux tiers à la hausse du nombre de contractuels âgés de plus de 50 ans". Autre conséquence à terme probable de la hausse du recours aux contractuels : le vieillissement de l'âge moyen des agents titulaires, leur renouvellement étant moindre.

Face au vieillissement des personnels de l'Éducation nationale, la Cour des comptes signale un degré de préparation "très insuffisant", "d'autant que, indépendamment de la politique de recrutement, les outils de la GRH sont faibles, notamment pour aménager les fins de carrière". **Elle émet un ensemble de recommandations pour faire face à cette évolution des âges, dont la mise en place d'outils pour anticiper les évolutions démographiques et pour maintenir l'employabilité des agents.**

La publication de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-11/20241126-S2024-1347-Allongement-vie-professionnelle-agents-dans-fonction-publique-Etat-vieillissante.pdf>



Santé mentale des enfants de 3-6 ans : 8 % connaissent un trouble "probable"

Il y a 8,3 % des enfants de 3 à 6 ans scolarisés qui "présentent au moins un type de difficultés probables de santé mentale ayant un retentissement sur leur vie quotidienne". C'est ce qui ressort du nouveau volet, publié le 10 décembre, de l'"Étude nationale sur le bien-être des enfants", scolarisés en maternelle et en élémentaire (**Enabee, menée par Santé publique France**).

Pour la première fois en France, une enquête épidémiologique s'intéresse au bien-être et à la santé mentale d'enfants si jeunes. Conduite en 2022, l'enquête s'est fondée sur un échantillon représentatif de plus de 2 600 enfants en France hexagonale et a croisé les points de vue des parents et des enseignants.

Environ 1 enfant sur 12 scolarisés en maternelle connaît au moins une difficulté de santé mentale. Celles-ci sont de type émotionnel (1,8%), oppositionnel (5,9%), d'inattention avec ou sans hyperactivité (1,9%).

"Les garçons présentent plus de difficultés probables avec retentissement sur leur vie que les filles (11,3 % versus 5,2 % respectivement)." L'étude montre que près de 13% ont consulté au moins une fois un professionnel de santé "pour des difficultés psychologiques ou d'apprentissage", et "environ un tiers des enfants qui présentent au moins un type de difficultés probables avec un retentissement sur leur vie quotidienne a consulté un professionnel de santé mentale au cours de l'année précédente".

Les auteurs de l'étude appellent à "être prudent quant à l'interprétation des résultats". En effet, "à ces âges précoces, les attentes des adultes et leurs évaluations peuvent diverger ; de plus les problèmes de comportements et émotionnels peuvent évoluer rapidement". Vigilance donc à ne pas "stigmatiser tel ou tel enfant", **le but étant "bien d'avoir une représentation épidémiologique des besoins des enfants dans leur ensemble et de pouvoir développer à terme une politique de prévention plus adaptée et pertinente"**.

Est prévue "la reconduite à intervalles réguliers" de l'étude pour suivre l'évolution de ces premiers indicateurs et "accompagner les politiques nationales de prévention et de promotion de la santé sur cette tranche d'âge".

Le rapport affirme la nécessité d'intervenir le plus tôt possible et de poursuivre et d'améliorer les dispositifs d'accompagnement en santé mentale avant 6 ans. Sont évoqués entre autres la politique de soutien à l'accès au psychologue pour les enfants ("Mon soutien psy" est accessible dès 3 ans), la promotion de la pratique d'une activité physique quotidienne et le déploiement des compétences psycho-sociales dans les établissements scolaires.



L'étude disponible
Ici, en cliquant sur
Le bandeau.

Enabee

Une étude nationale
incluant enfants, parents et enseignants
pour mieux comprendre le bien-être
et les difficultés émotionnelles
des enfants de 3 à 11 ans

Enabee